

Les associations de locataires ont la parole...

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

Une hausse qui pénalise encore plus les petits budgets

La CSF a appelé ses représentants dans les Conseils d'administration à s'opposer à l'augmentation des loyers prévue en janvier 2025, 3,26 % de hausse autorisés par la loi et votés par les CA !

Oui, les salaires du personnel augmentent ; oui le coût des matériaux et de la construction augmente ; oui le coût de la vie augmente, pour tous, pas seulement pour les bailleurs.

Les locataires du logement social ne sont pas des riches, ça se saurait !

Il n'est donc pas acceptable de continuer à faire payer aux « modestes » le logement d'autres « modestes ». La solidarité financière est de la responsabilité nationale.

Que les bailleurs se tournent vers l'État pour exiger qu'il assume ses responsabilités.

Contact : CSF 04 76 44 57 71 • udcsf38@la-csf.org • www.lacsf38.org

INDECOSA-CGT

S'organiser pour mieux se faire entendre

Vous êtes locataires dans une résidence où vous rencontrez des problèmes. Vous éprouvez des difficultés à vous faire entendre par votre bailleur. INDECOSA-CGT peut vous aider à vous organiser en association, en amicale ou en locataires référents.

Concernant des problèmes collectifs, INDECOSA-CGT peut, à votre demande, réunir l'ensemble des locataires appartenant à votre groupe d'immeubles, pour vous informer et vous soutenir, dans le cadre d'une réhabilitation ou de gros travaux d'entretien. Elle pourra assurer des formations en direction des locataires, sur les différents aspects de la gestion de votre résidence, des projets d'amélioration ou de réhabilitation, leurs incidences sur les loyers et les charges. Elle vous assistera lors des contrôles de charges. Notre association assure des **permanences juridiques** dans ses locaux du lundi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 12h.

Contact : INDECOSA-CGT 04 76 49 19 04 • indecosacgtisere@orange.fr

Droit au logement (DAL38)

Expulsions : ne rendez pas les clés !

À partir du 1^{er} avril, les expulsions reprennent. Les loyers et les charges n'ont jamais autant pesé dans nos portefeuilles et les expulsions n'ont jamais été aussi nombreuses !

Le DAL organise des permanences tous les mardis de 17h30 à 19h30 au 20b avenue Malherbe à Grenoble. Si vous êtes concernés ou vous connaissez quelqu'un en difficulté, il n'est jamais trop tard : surtout venez nous voir et faites passer le mot. Grâce à nos mobilisations collectives, nous avons pu empêcher de nombreuses expulsions, même quand il semblait être trop tard.

Retrouvez nos mobilisations sur nos réseaux sociaux !

Contact : 06 41 30 55 18 • dal38@droitaulogement.org • www.facebook.com/droitaulogement38/

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Bien vous informer sur votre contrat d'assurance habitation

Pour garantir les risques auxquels les locataires peuvent être exposés, la CLCV a réalisé une enquête sur le niveau de connaissance par ces derniers de leur contrat. Force est de constater des garanties insuffisamment expliquées par les assureurs sur les franchises, points de fermeture,... Nous demandons un renforcement de l'information à destination des consommateurs. Aussi, il faut savoir que le locataire a la possibilité de résilier sans frais son contrat à l'échéance de celui-ci (au bout d'un an à partir de sa souscription). Depuis le 1^{er} juin 2023, cette résiliation peut également se faire en ligne. Faites jouer la concurrence en restant vigilant sur les différentes garanties proposées.

Contact : CLCV38 04 76 22 06 38 • isere@clcv.org • www.clcv-isere.org

Confédération générale du logement (CGL)

Article non communiqué à la date du bouclage du journal.

CGL Isère 06 59 73 58 36 • cglisere@gmail.com • www.lacgl.fr



CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat
Tél. 04 76 25 01 03
dt-paulcocat@actis.fr

Territoire Marie-Reynoard
Tél. 04 76 40 08 23
dt-mariereynoard@actis.fr

Territoire Jean-Jaurès
Tél. 04 76 03 72 30
dt-jeanjaures@actis.fr

NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENT :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h30

Uniquement sur rendez-vous les après-midi

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h

MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

actisetmoi.fr

24 h/24



Relief



LETTRE TRIMESTRIELLE
DES LOCATAIRES

N°140 MARS 2025

repères



Édito



Chères locataires, chers locataires,

En 2025, nous poursuivons notre engagement en faveur de la qualité de service et de la satisfaction locataires. Dans une volonté de toujours mieux répondre à vos attentes, nous mettons en œuvre cette année un dispositif renforcé de recueil et d'écoute de votre satisfaction. Vous trouverez plus de détails sur le dispositif dans ce numéro de *Relief*.

Parallèlement, nous renforçons nos initiatives en matière de sécurité, avec des actions concrètes contre les incivilités et une présence renforcée sur le terrain.

La protection de nos collaborateurs et partenaires est également essentielle, car elle contribue directement à la sécurité et au bien-être de l'ensemble des résidents.

Avec cette démarche, Actis reste pleinement mobilisé à vos côtés pour vous offrir un habitat sûr, agréable et de qualité.

Soyez assurés que votre satisfaction et la tranquillité résidentielle sont au cœur de nos préoccupations et de nos décisions.

Pierre BEJAJI,
Président d'Actis

Satisfaction des locataires : une priorité pour Actis

Actis place la satisfaction des locataires au cœur de ses actions

Dans cette optique, nous avons engagé une démarche d'amélioration continue pour mieux répondre à vos attentes.

Une enquête pour mieux accueillir les nouveaux locataires

Depuis fin 2024, Actis interroge chaque mois les nouveaux locataires afin de recueillir leurs impressions et adapter nos pratiques pour améliorer la qualité du service rendu. Ces enquêtes portent sur :

- La visite du logement
- Les échanges avec les interlocuteurs
- Les informations fournies lors de la signature du bail
- L'état du logement et de la résidence
- La qualité de la relation avec Actis

À ce jour, 230 locataires ont déjà été consultés, marquant ainsi une première étape vers un service toujours plus adapté à vos besoins. Les premiers résultats sont disponibles sur notre site actis.fr.

Bientôt : des enquêtes sur le traitement de vos demandes

Prochainement, vous recevrez une enquête de satisfaction à la clôture de vos demandes techniques ou administratives. L'objectif ? Évaluer la qualité du traitement de votre demande et identifier des pistes d'amélioration pour toujours mieux vous accompagner.

Une transparence sur les résultats

Les résultats de ces enquêtes seront communiqués chaque année dans *Relief* et disponibles sur actis.fr. Vos retours sont essentiels pour nous permettre d'améliorer continuellement nos services.

Lettre d'information des locataires d'Actis - N° 140 Mars 2025 • www.actis.fr

Directeur de la publication : S. Duport-Rosand • Rédacteur en chef : S. Herranz • Rédaction : A. Alloncle, C. Javellas • © Photos : Actis
Création graphique : E. Guivarch • imprimé sur papier recyclé par Press' Vercors • Actis Service Communication, 25 avenue Constantine, 38100 Grenoble • relief@actis.fr

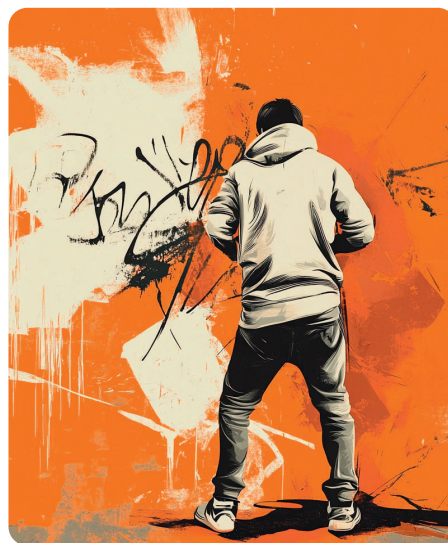
repères

Tranquillité résidentielle une action renforcée

Face aux enjeux de lutte contre les incivilités et l'insécurité, Actis réaffirme son engagement aux côtés des locataires pour garantir un cadre de vie serein.

La sécurité et la tranquillité résidentielle sont le fruit d'un travail commun entre différents acteurs :

- L'État (Préfecture, forces de l'ordre, justice) qui assure la sécurité publique.
- Les collectivités locales (polices municipales, services de prévention) qui agissent pour la tranquillité publique.
- Les bailleurs, dont Actis, qui garantissent la tranquillité résidentielle et déploient des dispositifs adaptés.



Actis renforce sa présence sur le terrain et déploie des actions concrètes pour favoriser un cadre de vie paisible :

- Travaux de sécurisation passive dans plusieurs résidences.
- Dispositifs de médiation et de veille : correspondants de nuit présents à Villeneuve et au Village Olympique, dispositif ZEUS intervenant dans 7 communes.
- Un service de Prévention, Médiation et Tranquillité renforcé pour accompagner les habitants et résoudre les situations conflictuelles.
- L'assermentation de personnels d'Actis pour permettre un levier supplémentaire pour lutter contre les incivilités.
- Actions d'innovation sociale pour impliquer les habitants et renforcer le lien de voisinage.



Les équipes d'Actis sur le terrain travaillent chaque jour avec engagement et professionnalisme.

En 2025, nous poursuivrons activement nos efforts **pour garantir la sécurité de nos collaborateurs, de nos prestataires intervenants ainsi que la tranquillité résidentielle des habitants.**

Zoom sur...

Règlement intérieur : infestation de nuisibles

Le règlement intérieur d'Actis stipule : « *Les locataires doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas d'infestation d'insectes (blattes, punaises de lit...) dans leur logement et interpeller rapidement le Territoire Actis de proximité pour engager une procédure spécifique.* »



Pour toute nouvelle situation de nuisibles, nous encourageons les locataires Actis et leurs associations à nous informer dès que possible afin que des actions rapides et appropriées puissent être mises en place.

Il est également essentiel que les locataires coopèrent en permettant l'accès à leurs logements pour lutter efficacement contre les infestations.

Au cas où le locataire serait absent lors du premier passage, il est prévu que le prestataire repasse.



En bref

Le chèque énergie, une aide aux ménages modestes

En 2025, le chèque énergie sera attribué automatiquement aux ménages éligibles, par l'Agence de services et de paiement (ASP). Le montant du chèque est déterminé en fonction des revenus et de la composition du foyer fiscal. L'État n'a, à ce jour, pas encore communiqué la date d'envoi du chèque énergie.



Bon à savoir : ces chèques sont encaissables par Actis au titre du paiement des charges locatives.

annonces

En vente : appartement T2 et T3 de 65 000 € à 87 500 €

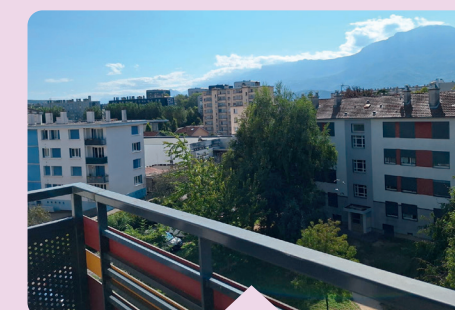
Frais de notaire réduits et prêts complémentaires à taux réduits pour un 1^{er} achat.

Appartements dans immeubles réhabilités en 2014 avec balcon. Quartier Abbaye Jouhaux, rue Elie Cartan. Classe énergétique C ou D. Chauffage et eau chaude collectifs. Pas de vis à vis, double vitrage, interphone, caves. Cuisines avec loggia fermée. Pas d'ascenseur. La copropriété donne sur un parc, à proximité des transports en commun et des commerces.



Plus d'infos sur les logements en vente :
www.actis.fr/devenirproprietaire

Visite sur rendez-vous au 04 76 20 41 56
ou par mail : vente@actis.fr



Appartements situés à Grenoble,
rue Elie Cartan,
Quartier Abbaye Jouhaux

